Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2018 – NUMÉRO 59 DU 12 MARS 2018

TABLE DES MATIERES

SOUS-PREFECTURE D'AVESNES-SUR-HELPE

Arrêté préfectoral du 09 mars 2018 déclarant d'utilité publique le projet de rénovation urbaine du quartier Sous-le-Bois, sur le territoire des communes de Maubeuge-Louvroil

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

Décision de délégations spéciales de signature en matière de contrôle budgétaire régional du 09 mars 2018

COMITE MEDICAL DEPARTEMENTAL

Arrêté préfectoral du 12 mars 2018 portant nomination du Comité Médical Départemental

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet de rénovation urbaine du quartier Sous-le-Bois, sur le territoire des communes de Maubeuge et Louvroil

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la délibération du 29 septembre 2016 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre approuve le dossier soumis à enquête préalable et le dossier soumis à enquête parcellaire et sollicite du Préfet du Nord la déclaration d'utilité publique par l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire au profit de l'Etablissement public foncier (EPF) Nord-Pas-de-Calais pour le projet de rénovation urbaine du quartier Sous-le-Bois, sur le territoire des communes de Maubeuge et Louvroil ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2017 prescrivant l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire relatives au projet de rénovation urbaine du quartier Sous-le-Bois, sur le territoire des communes de Maubeuge et Louvroil ;

Vu les pièces des dossiers d'enquête qui ont été soumis aux enquêtes susvisées du 27 novembre 2017 au 15 décembre 2017 inclus, en mairie de Maubeuge et à la maison de l'animation à Louvroil ;

Vu le plan de situation et le plan périmétral des travaux ;

Vu le rapport, les conclusions motivées et l'avis favorable rendus par Monsieur Christian LEBON, commissaire enquêteur, sur l'utilité publique du projet ;

Vu la lettre du 26 février 2018 par laquelle l'Etablissement public foncier (EPF) Nord-Pas-de-Calais sollicite la déclaration d'utilité publique du projet ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2018 portant délégation de signature à Monsieur Alexander GRIMAUD, Sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe,

ARRETE

Article 1er : est déclaré d'utilité publique le projet de rénovation urbaine du quartier Sous-le-Bois, sur le territoire des communes de Maubeuge et Louvroil, conformément aux plans annexés au présent arrêté.

Article 2 : la présente déclaration d'utilité publique est prononcée au profit de l'Etablissement public foncier (EPF) Nord – Pas-de-Calais.

Article 3 : l'EPF Nord-Pas-de-Calais est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les parcelles nécessaires à l'exécution du projet visé à l'article 1er. Les expropriations éventuellement nécessaires devront être réalisées dans un délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4 : conformément aux dispositions en vigueur, le présent arrêté sera consultable en mairies de Maubeuge et Louvroil ainsi qu'à la Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe.

Il fera l'objet d'un affichage légal, durant deux mois consécutifs, en mairies de Maubeuge et Louvroil ainsi que dans les locaux de l'EPF Nord – Pas-de-Calais et de la Communauté d'agglomération Maubeuge – Val de Sambre.

Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Article 5 : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe, Madame la directrice de l'Etablissement public foncier Nord – Pas-de-Calais, Messieurs les maires de Maubeuge et de Louvroil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avesnes-sur-Helpe, le 09 MARS 2018

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet

Alexander GRIMAUD

Vu pour être annexé
à mon arrêté en date du 09 MARS 2018

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Sous-préfet

Alexander GRIMAUD

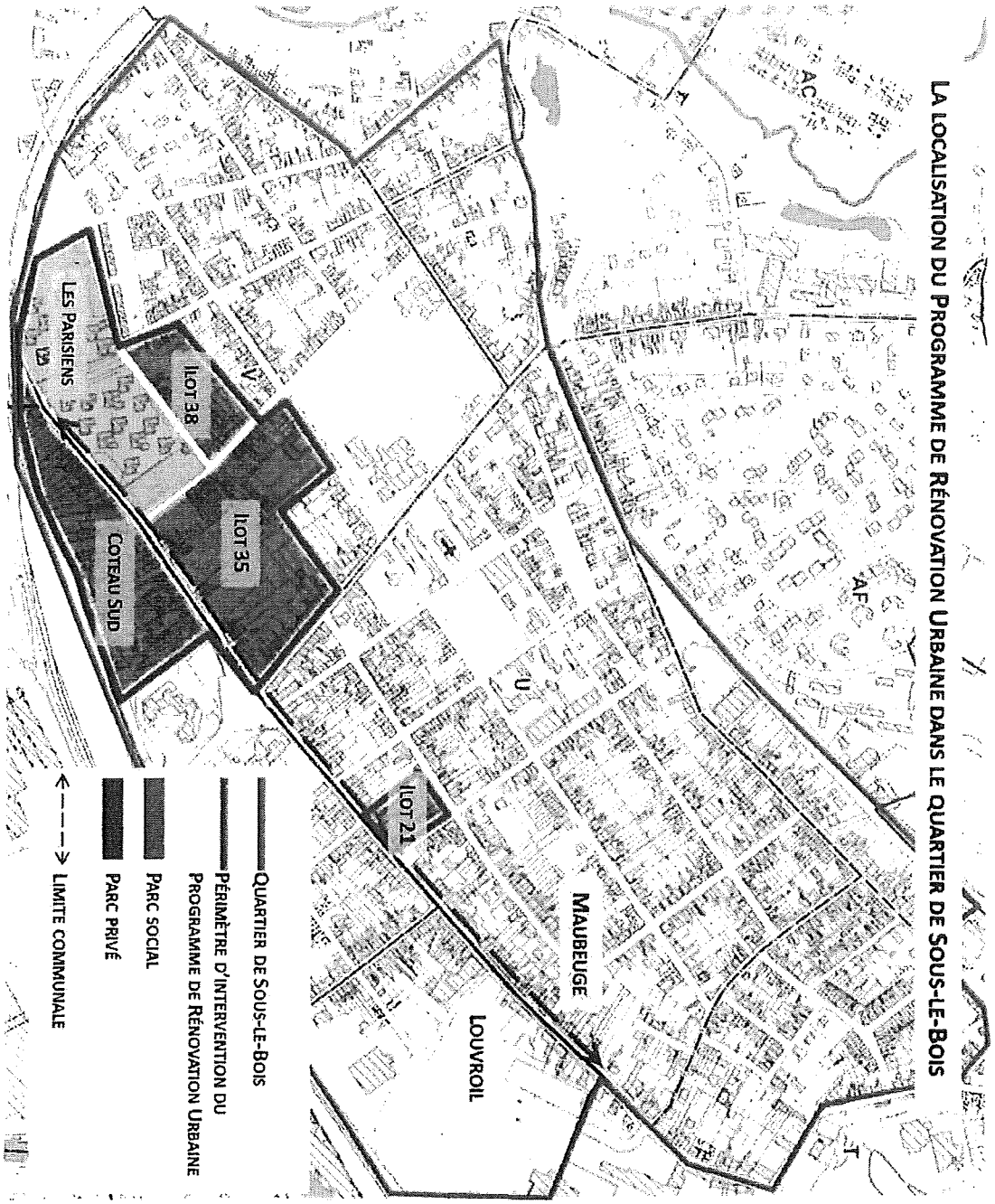

LA LOCALISATION DU PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE DANS LE QUARTIER DE SOUS-LE-BOIS

Vu pour être annexé à mon arrêté en date du

09 MARS 2018

Pour le Préfet, et par délégation
Le Sous-préfet

Alexander GRIMAUD

OP1411

Communauté d'agglomération Maubeuge - Val de Sambre
Louvroil, Maubeuge - Accompagnement de l'ANRU
DUP - Plan périmétral - Extrait cadastral

Bd Adresse® 2014, Bd Parcellaire® de l'IGN - 2014, "copie et reproduction interdites". Données cadastrales DGFiP - 2014.

0 50 100 mètres

N

Périmètre de DUP

Atelier de cartographie de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais - 06/01/2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REGION DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU
DEPARTEMENT DU NORD
82, avenue Kennedy
59033 LILLE CEDEX

Lille, le 09 mars 2018

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE BUDGETAIRE RÉGIONAL

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région des Hauts-de-France et du département du Nord,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord ;

Vu le décret du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Laurent de JEKHOWSKY au poste de directeur régional des finances publiques de la région des Hauts-de-France et du département du Nord,

Vu le décret du 16 mars 2016 portant nomination de M. Pierre-Laurent SIMONI, administrateur civil hors classe, expert de haut niveau (groupe II) auprès du directeur régional des finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie et du département du Nord,

Vu l'article 115 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 modifiée de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu le décret n°55-733 du 26 mai 1955 modifié relatif au contrôle économique et financier de l'Etat,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public.

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à M. Pierre-Laurent SIMONI, expert de haut niveau, pour signer tous les actes et documents relatifs à l'exercice du contrôle budgétaire des services déconcentrés de l'État dans la région des Hauts-de-France, à l'exception des refus de visa, en application des articles 88 et 89 du décret du 7 novembre 2012, ceux relatifs à l'exercice du contrôle budgétaire des organismes dans la région des Hauts-de-France soumis aux dispositions des articles 220 à 229 du même décret, à l'exception des refus de visa, en application de son article 228, et ceux relatifs à l'exercice du contrôle économique et financier de l'État, en application de l'article 6 du décret du 26 janvier 2012.

En cas d'empêchement de M. SIMONI et sans que cette exigence soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée à Mme Nicole VANDENBULCKE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, pour signer l'ensemble des actes et documents évoqués au précédent alinéa.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à MM. Tony HARDEMANN, Nicolas ULMET, et Luc BEAUMONT, inspecteurs des finances publique, pour signer tous les actes et documents relatifs à l'exercice du contrôle budgétaire des services déconcentrés de l'État dans la région des Hauts-de-France, à l'exception des refus de visa, en cas d'empêchement simultané de M. SIMONI et de Mme VANDENBULCKE, sans que cette exigence soit opposable aux tiers.

Article 3 – Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie COYECQUES, contrôleuse principale des finances publiques, et M Jacques LEBLOIS, contrôleur principal des finances publiques, pour formaliser de façon électronique dans l'outil CHORUS, l'avis ou le visa préalable du contrôleur budgétaire des services déconcentrés de l'État dans la région des Hauts-de-France, sur les décisions d'engagement et les décisions d'affectation soumises par voie dématérialisée, à l'exception des refus de visa, sans que cette exigence soit opposable aux tiers.

Article 4 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Nord.

Laurent de JEKHOWSKY

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU NORD

Direction
Départementale de
la Cohésion sociale du
Nord

Secrétariat Général

Comité médical
Commission de Réforme

Arrêté préfectoral portant nomination du Comité Médical Départemental

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2013-447 du 30 mai 2013 modifiant le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté portant nomination des médecins agréés en date du 4 août 2015 modifié ;

Vu l'arrêté portant nomination du comité médical en date du 17 juin 2014 ;

Vu la demande de renouvellement sur ses fonctions de Président du Comité Médical présentée par le Docteur SEGUIN ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1er : Sont nommés membres du Comité Médical Départemental pour une durée de trois ans à compter du 1er juillet 2017 :

I – TITULAIRES

A – Médecins généralistes

- SEGUIN Bruno — 27, rue Pierre de Roubaix, 59100 ROUBAIX
- BURO Robert — 166, rue de Paris, 59800 LILLE

B – Médecins spécialistes

Cancérologie

- COCHE-DEQUEANT Bernard — Centre Oscar Lambret, 3, rue F Combemale – BP 307, 59020 LILLE CEDEX

Cardiologie

- TRAISNEL Gilles — 128, Boulevard Vauban, 59000 LILLE

Gastro-entérologie

- LABERENNE Eric — Centre hospitalier - BP 109, 59113 SECLIN

Hématologie

- HUART Jean-Jacques — 6 rue Frédéric MOTTEZ, 59000 LILLE

Rhumatologie-Orthopédie-Traumatologie

- LEBRUN Mathieu — Polyclinique du Val de Sambre, 162 route de Mons, 59600 MAUBEUGE

Neurologie

- COURTEVILLE Véronique — 20, rue des Canonniers, 59000 LILLE

Pneumologie

- BURE Marc — Clinique du Bois, 144, avenue de Dunkerque, 59000 LILLE

Psychiatrie

- LANOY Jean-Pierre — 19, rue des Trois sœurs FOGT 59580 ANICHE

II – SUPPLEANTS

A – Médecins généralistes

- BARDOEL Bruno — 29 C, rue Lutun 59116 HOUPLINES
- BOUCLY Patrick — 2, rue de Thionville 59000 LILLE
- COCQUEEL Patrice — 115, rue du Général De gaulle 59110 LA MADELEINE
- DABLEMONT Yves — 96, rue du Collège 59100 ROUBAIX
- DEBOU Didier — 56 bis, boulevard du Général Leclerc 59071 ROUBAIX CEDEX
- DELBERGHE Dany — 118, rue Decrême 59100 ROUBAIX
- DESHORGUE Jacques — 25, Grand Place BP 50623 59100 ROUBAIX
- DUDENKO Pascal — 1033 A Avenue de la République 59700 MARCQ EN BAROEUL
- KELLY Frédérique — 27 rue Pierre de Roubaix 59100 ROUBAIX
- MASSET Cécile — 67, Boulevard Vauban 59000 LILLE
- ROLLET Marc — 15, rue de l'Apothicaire 59560 COMINES
- TILMAN-ROBVEILLE Fabienne — 27, rue Roger Salengro 59112 ANNOEULLIN
- VELUT Xavier — 27/B04, rue Marceau 59420 MOUVAUX

B – Médecins spécialistes

Neurologie

- AUTRICQUE Alex — 25, Grand Place – BP 50623 59061 ROUBAIX CEDEX

Psychiatrie

- AIT-MENGUELET Améziane — 9/11, rue Barbier Maes 59000 LILLE

➢	COQUIDE-PRUVOST Marie-Claire	Centre hospitalier 25 B Rue Jean Jaurès 59220 DENAIN
➢	HOLMES ALEC	CMP – 13 Boulevard Gambetta 59200 TOURCOING
➢	LECLERCQ Guillaume	240, avenue de la République 59110 LA MADELEINE
➢	LEIGNEL Carole	CMP « Les Caps » 119 bis, rue du Gal de Gaulle 59110 LA MADELEINE
➢	PERAULT Pascal	47, rue Roger Salengro 59260 HELLEMMES
➢	POURPOINT Jean-Louis	EPSM des Flandres 790, route de Locre 59270 BAILLEUL
➢	PRIZAC Jérôme	2, rue Saint-Michel 59500 DOUAI
➢	ROELANDT Jean-Luc	CCOMS Maison médicale 1 avenue du Président Kennedy 59370 MONS EN BAROEUL
➢	VAN-NEDERVELDE Catherine	Hôpital Lucien Bonnafé 140, rue de Charleroi 59100 ROUBAIX
➢	ZEGHLACHE Khadra	CPAA 2, rue Desaix 59000 LILLE

Article 2 : A compter du 1er juillet 2017, le Docteur Bruno SEGUIN est nommé Président du Comité Médical du Nord. Le Docteur Robert BURO est nommé Président suppléant.

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet le 1er juillet 2017, date à laquelle l'arrêté préfectoral du 17 juin 2014 susvisé sera abrogé.

Article 4 : Le Docteur Jean-François DEBARGE occupe les fonctions de Médecin Secrétaire du Comité Médical.

Article 5 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord et Mme la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux médecins ci-dessus désignés et dont copie sera adressée à Mme la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 MARS 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire Général

Olivier JACOB